Quatremere de quincy FR H 28409
Czc Fnc 24106

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

RAPPORT

FAIT AU CONSEIL-GÉNÉRAL,

LE 15 THERMIDOR, AN 8.

SUR

L'Instruction publique. — Le rétablissement des Bourses. — Le scandale des inhumations actuelles. — L'érection de Cimetières. — La restitution des tombeaux, mausolées, etc.

A PARIS,

SE TROUVE CHEZ
R. JACQUIN, rue du Cherche-Midi, n. 293,
DESENNE, libraire, au palais du Tribunat,
Et au salon littéraire du Citoyen MARESCHAL, cour des Fontaines, n. 1112.

THE NEWBERRY LIBRARY

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

RAPPORT

FAIT AU CONSEIL-GÉNÉRAL;

SUR

L'Instruction publique. — Le rétablissement des Bourses. — Le scandale des inhumations actuelles. — L'érection de Cimetières. — La restitution des tombeaux, mausolées, etc.

DIVERSES réclamations portées au CONSEIL-GÉNÉRAL par la voix de quelques-uns de ses membres, par celle des particuliers ou de l'opinion publique, ont donné lieu au rapport que votre troisième bureau m'a chargé de vous présenter. Les objets qu'il renferme ont entr'eux des rapprochemens qui en ont facilement permis la

réunion dans un même cadre. Il est question de l'instruction publique, des diverses fondations de bienfaisance instituées en ~~sa~~ faveur ~~de l'instruction publique~~, du scandale des inhumations actuelles, de l'érection de cimetières appropriés aux différens cultes, de la restitution à faire des tombeaux et des mausolées enlevés aux églises, de la permission qu'on accorderait aux familles de les replacer dans les nouveaux lieux de sépulture publique, de l'intérêt que les arts auraient à ces restitutions, ainsi qu'à celles des objets dont le fanatisme révolutionnaire à dépouillé les temples.

Le conseil-général ne devant présenter, sur tous les objets qui concernent l'état et les besoins du département, que des vues générales, et devant nécessairement s'interdire les détails qui constituent l'action administrative que la loi lui refuse, il approuvera, sans doute, que son troisième bureau, consultant moins l'importance des matières que l'étendue de ses droits, se soit resserré dans le plus court espace.

ÉCOLES PRIMAIRES.

Le premier et le plus important objet de

de la sollicitude nationale a toujours été l'établissement des écoles primaires, ce premier degré de l'instruction que la nation doit à tous les individus ; mille obstacles ont traversé jusqu'à ce jour la formation de ces institutions élémentaires. Dans un grand nombre de campagnes, elles n'ont pu ou s'établir ou remplir l'objet de leur destination, soit par défaut de local, soit par défaut de maîtres, soit par défaut d'élèves, soit par défaut d'argent.

Ceci s'explique.

1°. L'instruction du bas âge se liait autrefois par beaucoup de rapports à l'institution religieuse. Les ministres de celle-ci étaient souvent les agens de l'autre. De là les ressources variées et presque toujours gratuites que l'enseignement trouvait dans les campagnes. En voulant rendre l'instruction indépendante, non pas seulement de la religion, mais encore de ses ministres, on s'est, peut-être, donné des obstacles insurmontables. Dans beaucoup de communes où l'on a vendu les presbytères, il n'est plus souvent resté de local applicable à l'école, même en imposant sur les habitans la dépense d'un loyer.

2°. Quand la dépense d'un instituteur isolé et indépendant de tout culte serait possible par-tout, il est douteux qu'il existe en France quarante et quelques mille personnes capables de cette fonction, et capables de l'exercer pour 200 francs. On n'a pas trouvé de maîtres.

3°. Pour obvier à l'inconvénient de la multiplication des écoles et des maîtres, on a cherché à réunir plusieurs écoles ensemble, sous le nom d'écoles de canton ou d'arrondissement. Les enfans, obligés de se déplacer, et d'aller quelquefois à une assez grande distance de leur commune, ont cessé de fréquenter les écoles, sur-tout pendant l'hyver et les mauvais tems.

4°. Les sommes affectées à ces établissemens, trop modiques en elles-même et mal payées, l'insuffisance des traitemens ont souvent fait déserter l'école par le maître lui-même. On a voulu y remédier, en exigeant des parens un légère rétribution par mois. Mais l'expérience a démontré qu'il est peu politique, sur-tout à l'égard des hommes de la campagne, de mettre l'intérêt pécuniaire en opposition avec l'intérêt de l'instruction.

Il semble que d'après ces inconvéniens, le mieux serait de fixer, dans chaque commune, une école primaire, de lui assigner un local gratuit, et d'augmenter le traitement des instituteurs. Le Conseil ne peut qu'énoncer sur cet objet le vœu le plus général, et s'en remettre à la sagesse du gouvernement. Il lui doit de lui découvrir le mal, la source du mal. Quant aux remèdes, ils tiennent à des vues de détail, et à des considérations dans lesquelles il ne saurait entrer.

ÉCOLES CENTRALES.

MILLE plaintes, la notoriété des faits, l'ignorance de la jeunesse, l'inertie des maîtres, les réclamations de ceux même qui sont en activité dans les écoles centrales, l'expérience enfin, le plus instructif de tous les maîtres, attestent que le système d'instruction, suivi dans les nouveaux établissemens, n'atteint pas le but qu'on s'était proposé.

Si-tôt que la révolution eut donné l'essor à tous les genres d'innovations; si-tôt que l'exemple donné même par le gouvernement

d'alors, de regarder toutes les espèces d'institutions, comme vieillies, parce qu'elles étaient vieilles, ou vieilles, parce qu'elles étaient antiques, eut provoqué l'esprit de destruction sur-tout ce qui était, un fanatisme inconnu aux tems passés, s'empara de la nation toute entière. Il n'y eut rien qui ne se crut un abus. Tout ce qui était eut tort, par cela qu'il avait été. L'esprit novateur confondit tout. On voulut tout renouveller. On ne vit pas qu'il en est des institutions comme des êtres, et qu'il y règne une grande diversité relative aux termes de leur croissance ou de leur décroissance. On ne s'apperçut pas qu'il en est qui sont jeunes encore, même après des siècles d'existence; qu'il y en a qui ne sortent de l'enfance qu'après mille ans; qu'il en est enfin d'immortelles, et douées de la propriété de se rajeunir, ou de revivre de leur propre destruction.

Tout ce qui tient à cette expérience si difficile à acquérir des facultés humaines, de leurs rapports avec l'enseignement, des propriétés diverses de l'esprit, selon les âges, selon les dons de la nature et la qualité des organes; tout ce que la pratique

enseigne à cet égard, et que la théorie ne saurait même soupçonner ; une antique tradition l'avait fait passer des écoles d'Athènes et de Rome dans celles de l'empire d'Orient. De là, recueillis par Charlemagne, ces documens précieux avaient passé dans les écoles modernes, et avaient formé les principes et les erremens de l'enseignement des universités de France et de celle de Paris. En sorte que l'œil investigateur en cette matière, y découvre une suite ininterrompue de maximes, de règles et d'usages, depuis Aristote jusqu'à Quintilien, depuis celui-ci jusqu'à Rollin.

Voilà pourtant ce que la fougue de l'esprit novateur a détruit. Voilà ce qu'on a cru barbare, parce qu'on n'en connaissait presque plus l'origine. Voilà ce qu'on a aboli, comme tenant à des erremens vieillis ou à des préjugés décrépits ; comme si dans tout ce qui tient à l'expérience, on pouvait jamais se rattacher à un anneau trop élevé, comme si l'institution en ce genre, qui repose sur les principes les plus anciens, n'était pas la plus jeune !

L'erreur commise dans le projet de refondre l'instruction publique, est, sans

doute, d'avoir confondu l'instruction en elle-même avec l'enseignement, et l'enseignement propre à un petit nombre avec l'enseignement applicable en grand à un grand nombre d'élèves, et à l'espèce d'élèves qui fréquentent les écoles centrales.

A mesure que les besoins de la société changent, et que les combinaisons de l'état social se multiplient, la nécessité de nouveaux objets d'instruction se fait sentir. Les hommes ont besoin de plus de connaissances et de connaissances plus variées. Tout annonçait que nous étions parvenus à ce point, et tout dénonçait l'insuffisance de l'instruction des collèges. C'est là ce que l'on devait changer ou modifier, selon les circonstances, sans toutefois qu'il fallût y opérer un changement absolu.

Un tel changement était encore bien plus inadmissible dans ce qui regarde l'enseignement, et il continuera de l'être, tant qu'on ne prouvera pas que l'esprit de l'homme puisse changer dans ses facultés. L'instruction peut être locale ; elle peut, elle doit varier, selon les différences des peuples et des siècles. Chacun d'eux peut présenter à ses élèves une nourriture di-

verse ; mais comme l'organe, qui doit la recevoir, reste toujours le même ; l'enseignement, qui est la préparation de cette nourriture, qui est le ressort de l'instruction, ne saurait varier, ainsi qu'on l'a cru sur la foi et au gré des théories modernes.

Or, le vice des écoles actuelles est de deux genres.

1°. Elles offrent à la jeunesse un trop grand nombre de parties d'instruction à suivre, et au lieu de cette salutaire variété de connaissances, par laquelle l'appetit moral a besoin d'être excité, elles présentent à l'esprit une multiplicité de parties trop incohérentes entr'elles, et qui amènent le dégoût par le désespoir même de pouvoir les effleurer. Il est impossible que cette multitude de cours, auxquels la jeunesse est appellée dans les écoles centrales, ne favorise pas l'inapplication, la légéreté d'esprit, et ne produise pas une sorte d'inaptitude à toute espèce d'étude. On disait jadis que ce qu'il y avait de meilleur dans les collèges, c'est qu'on y apprenait à apprendre. Ne pourrait-on pas dire des écoles actuelles, que ce qu'elles ont de pire, c'est qu'elles apprendraient à désap-

prendre? Il y avait peut-être trop d'uniformité dans les matières des anciennes études, il y a trop de multiplicité dans celles des modernes. On a passé d'un extrême à l'autre. Et voilà ce qui arrive presque toujours quand la main de l'homme veut agir sans celle du tems.

2°. Le vice essentiel des écoles centrales est l'absence même du ressort de l'instruction ou de l'enseignement. La méthode d'enseigner par cours est bonne pour l'homme fait qui peut, sait et veut apprendre: elle est nulle pour l'enfant et pour le jeune homme qui, n'ayant aucune des connaissances préliminaires auxquelles peut s'attacher l'instruction orale, n'a pas même le secours de la mémoire, encore inculte à cet âge. Elle est nulle même pour celui qui apporte dans les écoles la volonté de s'instruire; car des leçons fugitives et décousues ne sauraient offrir à l'esprit cette graduation d'exercice dont il a besoin pour classer les connaissances et se les approprier, bien moins encore cette participation individuelle qui, dans l'ancien ordre de choses, identifiait l'élève avec le maître. Elle est nulle pour le plus grand nombre des

jeunes gens qui, dans l'âge de la dissipation, ne sauraient attendre de ce mode d'enseignement aucun ressort coactif qui fixe leur attention, captive leur entendement, ou demande compte à leur mémoire. Dans l'ancien état de l'enseignement, l'élève n'était pas un auditeur bénévole de discours sur la grammaire, la littérature, les langues, l'éloquence ou la poésie. Il était tenu d'expliquer lui-même les règles dont on lui mettait en main les livres, de traduire des auteurs anciens, de composer des morceaux de littérature, de faire des discours et des vers: et tous ces travaux avaient, depuis la plus basse jusqu'à la plus haute classe, une échelle de proportion graduée sur les forces de l'entendement de chaque âge, et les progrès de l'individu. On peut affirmer que tant que la méthode actuelle existera, les écoles ne présenteront que l'ombre d'un enseignement pompeux, mais stérile; dont la théorie peut bien séduire l'entendement, mais dont les résultats seront en raison inverse de ce qu'elle promet.

BOURSES.

IL existait jadis en France un très-grand

nombre de dotations particulières, connues sous le nom de *Bourses*, en faveur de l'instruction et de l'éducation publique. La ville de Paris seule avoit 950 de ces fondations affectées à ses collèges, dont le revenu s'élevait à 844 mille francs.

La révolution a dévoré les revenus de presque toutes ces fondations, les biens, qui leur servaient de gage, ayant été pour la plupart vendus. Le gouvernement peut seul avec le tems réparer ces pertes. Déjà près de quatre cents de ces fondations ont retrouvé leurs fonds.

Le département de la Seine ne peut, sans doute, qu'applaudir à l'arrêté des Consuls, du 1er. germinal an 8, qui établit quatre cents places gratuites au Prytanée pour les enfans des militaires morts au champ d'honneur, ou des fonctionnaires publics morts dans l'exercice de leurs fonctions.

Mais cette récompense qui, sans doute, est nationale, cesserait-elle de l'être, quand tous les départemens qui avaient des droits à nommer à ces places, en conserveraient la collation, d'après les vues actuelles, et d'après les intentions du gouvernement.

Le département de la Seine ne peut stipuler ici que ses droits et ses intérêts. Ainsi je me contenterai d'observer qu'en affectant à l'établissement des Prytanées les biens qui composaient l'ancienne dotation du collège de Louis-le-Grand, il se trouve dans le nombre quinze à vingt bourses, fondées pour et par la ville de Paris, dont le département de la Seine aurait le droit de réclamer la collation.

DISPERSION DES BOURSES EN DIVERSES COMMUNES.

Mais il est un autre intérêt national à la fois et spécial du département de la Seine, que le rétablissement des études et de l'instruction en France ne permet pas de négliger, et sur lequel le devoir du conseil est de provoquer l'attention du gouvernement, quelles que puissent être les vues nouvelles qu'il ait semblé adopter à cet égard. Il s'agit de savoir si la dispersion en plusieurs communes de ce qui reste actuellement de bourses, ne nuira pas beaucoup plus à toute la France, qu'elle ne sera capable de faire de bien à deux ou trois villes.

En général quelles que soient les déclamations qu'on s'est permises dans ces derniers temps, contre ce qu'on appellait l'*aristocratie* des capitales, la comparaison des nations qui ont une ville dominante avec celles qui n'en ont pas, ne permet point de douter que l'avantage ne soit du côté des premières. La réunion d'un grand nombre d'hommes produit un plus ardent foyer de ressources, d'activité, d'émulation ; une sorte d'enchère, d'efforts, de zèle, de travaux ; un centre de parallèles, d'ambitions et d'intérêts, que rien ne peut ni égaler, ni compenser. C'est là que le goût s'épure ; c'est là que le tact des convenances se perfectionne ; et dans toutes les sortes de littérature, si les capitales ne donnent le ton, la langue du beau et du goût dégénère bientôt en une foule de dialectes, plus ennemies que rivales, d'où résulte une sorte d'anarchie aussi préjudiciable aux auteurs qu'à leurs juges.

A l'égard des sciences, on comprend encore mieux que de grands établissemens leur sont indispensables, que l'art de dévoiler la nature ne saurait s'exercer dans de trop vastes laboratoires, et que ceux qui

conviennent à ce genre d'étude, ne peuvent appartenir qu'à ce petit nombre de villes, qu'une succession de tems et d'efforts a rendu le centre d'un grand pays, le chef-lieu du gouvernement, et l'objet privilégié de ses dépenses.

Ce privilège tourne au profit de tout un pays. En fait de sciences et d'arts, il faut renoncer à toute espèce de système d'égalité politique. Répartir également leurs ressources entre toutes les parties d'un grand état, ce serait éparpiller le feu d'un brâsier. Ceci ne tend point à détourner le gouvernement de propager le plus possible les moyens d'instruction, et d'en multiplier les ressources dans le plus grand nombre de points; mais cela tend à ce que cette extension n'ait point lieu au préjudice de la ville centrale.

Nos ancêtres, qui, par cela qu'ils raisonnaient beaucoup moins que nous, devaient sentir beaucoup mieux, avaient compris que c'était au centre des moyens d'instruction, qu'il fallait multiplier les maisons d'enseignement. De là ces nombreuses fondations établies de toutes parts dans les grandes villes. Ils avaient senti que l'acti-

vité, que l'émulation, aussi nécessaire aux maîtres qu'aux élèves, ne pouvaient se produire qu'au milieu d'une grande population. Les pères de famille se séparaient avec moins de peine de leurs enfans, dans l'espérance de les voir, au centre de tous les talens, acquérir des connaissances plus étendues. C'est dans cette vue que, de toutes les parties de la France, étaient venu se réunir à Paris ces dotations, dont l'objet était d'y entretetenir un millier d'étudians.

Nous venons de dire qu'à peine quatre cents de ces fondations ont échappé aux ravages révolutionnaires. Paris formait déjà l'espoir de les voir, réparties entre ses diverses écoles centrales, servir de noyau à leur reconstruction, et devenir, par l'addition des pensionnats, le germe d'une nouvelle éducation publique.

Cependant on annonce que ces dotations vont être dispersées, et serviront à former, dans diverses communes, de nouveaux établissemens. Ne penserez-vous pas que si cette opération a lieu, le vœu des fondateurs sera éludé, l'esprit de l'institution dénaturé, son objet manqué, et que cette

dispersion d'étudians, qui sont la seule ressource de l'éducation actuelle pour Paris, portera un égal préjudice et au département de la Seine et à toute la république, par le tort qu'en recevra l'enseignement général.

Vous avez désiré que votre bureau d'amélioration vous fît un rapport sur le projet, ajourné par vous, de l'organisation de deux nouvelles écoles centrales. Mais votre bureau a pensé qu'inutilement il vous proposerait d'en émettre le vœu, si l'érection de ces deux nouvelles écoles ne doit offrir encore que de vains simulacres d'une instruction stérile, frontispices oiseux d'un édifice impossible à construire.

Outre la réforme déjà proposée de l'enseignement, il a senti que l'établissement des pensionnats était une condition indispensable de la composition d'une école vraiment active, et il a pensé que les fondations des bourses étaient les véritables matériaux sur lesquels pourraient de nouveau s'élever les pensionnats. C'est incontestablement la réunion de ces deux élémens qui, malgré quelques abus, avait porté les anciens colléges de Paris à un

degré assez remarquable de perfection. C'est l'absence ou la désunion de ces deux élémens qui s'opposera à toute constitution organique, à toute espèce d'activité ou de solidité dans le régime intérieur des nouveaux établissemens.

Tant qu'on ne vous fera pas voir avec quels matériaux on se propose de bâtir, à quoi servirait d'assigner des fonds et de voter des sommes, dont l'emploi, s'il devait avoir lieu, ne serait qu'un objet de dérision, un abus de pouvoir ou un scandale public.

Les trois écoles qui existent ont-elles pu déterminer le plus grand nombre des pères de famille à y envoyer leurs enfans? A quoi serviraient deux écoles de plus? qu'à attester plus sensiblement encore le vice et l'impuissance du système nouveau. Elles n'empêcheront point que les écoles privées et les établissemens particuliers d'instruction n'attirent à eux ce grand nombre de jeunes gens, que les parens leur confient, parce qu'ils espèrent y trouver plus d'ordre, plus de surveillance, quelques traces des anciens erremens, et au moins quelques principes de morale.

Enfin, il est une considération puissante, et qu'il appartient à une assemblée de citoyens respectables de faire valoir auprès du gouvernement. Oui, il faut avoir le courage de lui dire, puisqu'enfin la fatalité des circonstances a voulu qu'il y ait, peut-être, du courage à énoncer de telles vérités, il faut lui dire qu'un invincible et éternel sentiment a fait et fera toujours croire aux hommes que la base de l'éducation était l'enseignement religieux; que l'isolément de toute institution, de toute doctrine, de toute morale religieuse, dans lequel d'imprudens novateurs ont voulu que fût retranchée l'instruction publique deviendrait, s'il pouvait subsister, une profession implicite d'athéïsme de la part du gouvernement et de la nation. Il faut lui dire que c'est là principalement ce qni détourne un grand nombre de citoyens de ces écoles où l'on prétend tout apprendre, excepté qu'il est un Dieu. Que c'est là ce qui peuple les écoles particulières aux dépens des établissemens publics, et que tant qu'existera la cause de cette préférence, les écoles nationales seront dé-

sertes ; et ne seront qu'une surcharge pour le trésor public.

Ce défaut de moralité dans l'enseignement public, qui accompagne les premiers pas de l'enfance, nous conduit à vous parler de cet autre excès d'immoralité, qui poursuit l'homme jusqu'après le trépas. Je veux parler du scandale des inhumations actuelles.

Des Inhumations.

Le malheureux génie qui, si long-tems sous le nom de génie révolutionnaire, présida aux destinées de la France, s'attacha sur-tout à la destruction de toutes les moralités, sans le secours desquelles cependant toutes les parties de l'ordre civil s'isolent et se décomposent bientôt, sans lesquelles le citoyen n'est plus qu'un homme, l'homme n'est plus qu'un individu, et l'individu un composé fortuit d'atomes. Dès-lors disparurent tous ces sentimens qui multiplient notre être, toutes ces affections qui en étendent les ressorts, tous ces souvenirs qui en perpétuent la durée, toutes ces teintes magiques qui forment l'harmonie

du tableau social. Dès-lors fut détruit ce respect dû aux morts, qui caractérise les peuples civilisés, et qu'on retrouve même chez les plus sauvages. Dès-lors la pratique des funérailles fut avilie, et leurs usages furent dégradés avec une impudeur, qui révolta même les plus abrutis.

Plusieurs de ces usages existent encore. On vous a dénoncé l'indécence de ces cimetières, ou pour mieux dire de ces enclos de morts, à peine entourés de misérables planches, et abandonnés à toutes les violations du hazard et des élémens.

Et cependant vous avez vu porter en compte un excédent de cinquante mille francs, sur les revenus des frais perçus pour les droits d'inhumation, c'est-à-dire pour le droit d'être jetté à la voirie. Comment le gouvernement supporterait-il plus long-tems cet avilissement de l'espèce humaine ? Pourquoi ne lui proposeriez-vous pas d'employer progressivement l'excédent de cette taxe à la construction de cimetières honnêtes et décens, où chacun recevrait les honneurs funéraires, selon les cérémonies propres à son culte? Pourquoi, sur un plan simple et peu dispendieux, n'éle-

verait-on pas autour du champ mortuaire des portiques et des galeries, spécialement réservées aux mausolés, cœnotaphes, épitaphes et monumeus de tout genre, que la reconnaissance, l'amitié, et sans doute aussi la vanité, ne manqueraient pas d'y élever? Pourquoi chaque culte n'aurait-il pas, ou son cimetière particulier, ou son enceinte particulière dans ces communes catacombes où s'exerceraient les pratiques affectées à chaque croyance religieuse?

Disons-le, en effet, si l'homme se croit capable de s'affranchir pendant sa vie de la tutelle de la divinité, l'expérience a appris qu'après sa mort, ses restes ne peuvent être mis en sûreté que sous l'inviolable scellé de la religion.

Ne craignons donc plus de voir coordonner à la liberté politique quelques-uns de ces usages, qui n'étaient jadis que du domaine de la puissance religieuse.

Érection de Cimetières.

En recréant dans des monumens nobles et décens les honneurs funéraires, selon les rites de chaque culte, en y rappellant

ces pieux et tendres sentimens des affections domestiques, de la reconnaissance privée, qui jadis, aux dépens des familles, ornèrent nos temples de monumens, devenus la proie d'une confiscation révolutionnaire; pourquoi n'oserait-on pas restituer, à leurs vrais propriétaires, ces consolantes images qu'on leur a ravies? Pourquoi ne les obligerait-on pas de replacer dans ces nouveaux sanctuaires de la mort, toutes ces dépouilles funéraires, arrachées à toutes les sépultures, et que le démon de la destruction, dans cette mutilation universelle, a enlevées aux plus douces affections de la nature? Continuera-t-on toujours de rendre la révolution complice de toutes les erreurs et de tous les crimes des révolutionnaires? Et ne devons-nous pas nous occuper d'effacer, au plutôt, toutes ces flétrissures de la barbarie, tous ces honteux stigmates des crimes et des malheurs, qui accompagnèrent ce long interregne de la divinité en France.

Imaginez, je vous prie, quel spectacle immoral et hideux, la France va offrir à l'Europe, lorque la paix ramenera chez nous les habitans de toutes les contrées.

L'Europe ne nous a vu, depuis huit ans, que par le reflet extérieur de notre gloire militaire. Toutes les vertus semblent, en effet, s'être portées en-dehors, et les vices être restés au centre. On dirait qu'une sorte d'extravasion des élémens de courage, d'honneur, de générosité, ait tari, dans l'intérieur, le principe de vertu, et que comme ces sépulchres, que la fureur du vandalisme a détruit, la France, si glorieuse, si belle à l'extérieur, n'ait renfermé que les restes cadavéreux et la pourriture du corps-social.

On vous a peint la fraude dans les transactions, le scandale de l'usure, l'inanition des hospices, l'anéantissement de l'éducation; qu'il me soit permis de vous arrêter, avec l'observateur étranger, sur des contrastes plus capables encore de frapper les sens.

Imaginez-le parcourant l'intérieur de la France et de Paris, et appercevant par-tout des débris et des cendres? Figurez-vous-le portant ces yeux avides sur les temples, ces édifices qui furent dans tous les pays la mesure de leur puissance et de leur richesse, et ne trouvant par-tout que des

témoignages de dévastation, de fureur, de spoliation? Peignez-vous-le cherchant, avec l'ancien itinéraire de la France, ces précieux ouvrages de l'art, qui faisaient la gloire de nos villes, et qu'animait le souffle du génie, moins encore que la respectable empreinte de l'antiquité, et réduit à ne plus voir la France que dans ses anciennes descriptions? Que sera-ce lorsque, jaloux d'honorer les cendres de nos grands hommes, il cherchera, mais en vain, les tombeaux des Catinat, des Sully, des Turenne, des d'Aguesseau, et que le génie de la destruction lui montrera les lieux où ils furent?

Quel enchantement, dira-t-il, fascine donc mes yeux! Ne suis-je plus sur cette terre féconde en merveilles, protectrice des arts! Quelles nuées de barbares ont donc, à l'insçu de l'Europe, ravagé ces contrées! Quelles armées y ont pénétré? Quels ennemis ont donc vaincu ce peuple, vainqueur de tous ses ennemis! Quel génie plus exterminateur que celui des combats a donc appesanti son glaive sur cette nation désolée! Qui donc a vengé l'Europe! Et ces ruines mêmes lui répondront: C'EST

L'OUBLI DE LA RELIGION ET DE LA MORALE.

Desirons donc que le gouvernement, qui s'est montré jusqu'ici le réparateur de tous les torts révolutionnaires, répare aussi les outrages faits en ce genre, à l'humanité, à la morale et aux arts. En faisant rentrer le génie des arts dans une de ses plus belles carrières, en rétablissant, avec les honneurs funéraires et la décence des sépultures, l'usage des mausolés qui en décoreront l'enceinte, qu'il ne craigne pas de voir violer l'égalité dans le domaine de la mort. Sans doute, la mort égalise tous les hommes; mais c'est précisément l'injustice de ce niveau que les hommes doivent réparer.

RÉTABLISSEMENT ET RESTITUTION DES MAUSOLÉES.

Si une sage politique ne sait plus aujourd'hui tirer du souvenir des morts et du respect pour les mânes des ancêtres, ces grandes leçons que les anciens savaient si habilement mettre en œuvre pour l'intérêt public; si tant de grands hommes, dont les

ames divines habitent et conversent encore avec nous dans leurs ouvrages, n'obtiennent pas, même de la patrie, une légère marque de souvenir aux lieux de leur sépulture, du moins que la plaintive amitié puisse quelquefois leur payer ce tribut; qu'elle puisse, dans le marbre qu'elle animera, nourrir sa douleur des traits de l'image chérie; qu'elle sache du moins où elle doit aller pleurer ce qu'elle a perdu.

Ah! combien, sur-tout les amis des arts et des tendres sentimens qui leur sont attachés, verraient avec peine de sauvages et impolitiques réglemens combattre encore, sans intérêt, ces doux et utiles préjugés, qui laissent à l'homme l'espoir de revivre au milieu des siens, qui prolongent, en quelque sorte, son existence, et consolent de la briéveté de la vie, par l'espoir de rappeller qu'on a vécu!

Le gouvernement veut le rétablissement du commerce et des arts. Il veut que la république française surpasse tous ses rivaux en magnificence. Il veut que le génie prenne enfin dans tous les genres cet essor auquel la liberté l'a appellé. Mais le génie, et sur-tout le génie des arts, ne s'alimente

que de toutes ces moralités. Ce n'est pas l'homme physique, c'est l'homme moral, qui est leur modèle. A quoi certains peuples ont-ils dû, dans les arts, cet éclat dont ils brillent encore, si ce n'est à tous ces principes, qu'une froide sagesse accuse d'erreur, parce que le sentiment échappe au calcul. Qu'on nous fasse voir chez tous ces peuples un seul monument qui n'ait dû l'être ou la durée aux principes qu'on a tenté de détruire en France. Qu'on nous fasse voir une seule de leurs institutions, qui n'ait pas eu pour base les rites du culte, les opinions religieuses, les moralités qui en dépendent, et même les préjugés qui les altèrent. Quelle serait donc l'étrange contradiction qui appellerait, d'un côté, les mêmes effets, et de l'autre, en repousserait les causes!

C'était au génie révolutionnaire qu'appartenait ce privilège de l'inconséquence. Qu'on rende donc aux affections sociales ces arts qui leur sont chers, et aux arts ces affections qui les vivifient. Que le bonheur domestique, que l'amour filial et paternel, que l'union conjugale, que

l'amitié, ce présent du ciel, que la reconnaissance, que toutes les vertus privées enfin, puissent de nouveau, en devenant l'objet de monumens particuliers, devenir la leçon des générations futures ! Laissons à la reconnaissance nationale, le soin de perpétuer la mémoire des grands hommes; mais que la nation n'envie pas aux particuliers l'honneur de suppléer à ses ressources, de dévancer sa gratitude, ou de réparer son insouciance.

Que le gouvernement restitue donc aux familles les monumens de leur piété; qu'il se repose sur elles du soin de replacer en public ces mausolés que le vandalisme a épargnés, et qu'on lui doive enfin l'abolition de ces réglemens barbares, qui détruisent l'émulation entre les vivans pour établir l'égalité entre les morts, qui étouffent l'expression touchante de la sensibilité, qui amortissent le génie des peuples, violent la propriété la plus sacrée, enlèvent des monumens aux villes, appauvrissent les arts et tarissent les sources de l'histoire.

RESTITUTION DES OBJETS DONT LE FANATISME RÉVOLUTIONNAIRE A DÉPOUILLÉ LES ÉGLISES.

Le département de la Seine est, sans doute, le plus intéressé à voir cesser, et cette spoliation systématique de tous les édifices sacrés qu'il renferme, et les conséquences plus funestes encore pour l'avenir dont la continuation d'un tel système menace les arts. Je veux parler de ce séquestre universel dont se sont trouvés frappés tous ces pieux objets de la vénération publique qui décoraient les temples, et de cet emmagasinement dispendieusement inutile, où se trouvent encombrés tant d'ouvrages d'art, qui formaient, dans leur ancienne destination, une des richesses de cette ville. Je veux parler de ce prétendu conservatoire, où s'entassent journellement tous les débris des temples, de ce dépôt de la rue des Petits-Augustins, véritable cimetière des arts, où une foule d'objets, qui ne sauraient être d'aucune valeur pour l'étude, et qui n'en avaient que par le local et leurs acces-

soires , désormais sans rapport avec les idées qui leur donnaient la vie , formeraient le plus burlesque , s'il n'était le plus indécent de tous les recueils.

Je sais qu'un zèle louable et industrieux est parvenu à sauver de la destruction un grand nombre de ces monumens. Je sais que , sous les dehors et avec les formes révolutionnaires , un esprit conservateur a trompé le génie malfaisant de la destruction , et s'est constitué le tuteur d'une foule d'ouvrages , que n'eut pas épargné la hâche du fanatisme politique et anti-religieux. Peut-être , sans le soin qu'on prit de tout enlever , tout eut péri. Peut-être , si l'on n'eût donné ainsi le change à la fureur du vandalisme , rien n'eut échappé. Mais à présent que l'incendie est éteint , à quoi serviraient des dépôts , qui n'eurent d'autre but que de sauver des flammes les objets qui en étaient menacés.

Je ne vous dirai pas que cet inutile encombrement occupe un vaste domaine national , dont la vente serait utile aux finances de la république. Je ne vous dirai pas que le zèle des préposés à cet établissement

parasite occasionne tous les jours des dépenses inutiles. Je ne vous dirai pas qu'il en coûte plus à détruire dans ce sérail de monumens, le principe vivifiant des arts, qu'il n'en coûterait à en féconder les germes par des travaux utiles. Je conçois que tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, fut politique et louable. Mais persister plus long-tems dans des mesures, qui ne durent être que précaires et momentanées, ne serait-ce pas consacrer la violence qui dépouilla tous les cultes? Ne serait-ce pas autoriser, par un système suivi, et légaliser en quelque sorte les arts de la proscription qui n'est plus? Ne serait-ce pas enfin, par une sorte d'accaparement réel de tous les signes religieux, attaquer la liberté religieuse et celle des cultes, qui admettent, dans leur intérieur, la vénération des signes et des images?

Quelle fut, en effet, l'intention des premiers fondateurs de ces dépôts. Il n'était question d'abord que de recueillir des édifices monastiques supprimés, et d'enlever aux ventes, qui devaient s'en faire, tous les monumens qui auraient pu servir

à l'histoire, à celle des arts, ou à leurs progrès. Bientôt le signal du pillage fut donné. On crut devoir alors profiter de cet établissement pour recueillir, dans une espèce d'abri, tout ce que menaçait la rage de la barbarie. Mais bientôt aussi, l'esprit même de la conservation ne tarda pas à concourir avec celui de la destruction, à une spoliation régulière et systématique; et maintenant que l'ouragan révolutionnaire a cessé, l'on peut dire que ce principe, soi-disant conservateur, est devenu plus funeste aux arts, que ne l'eût peut-être été celui de la destruction.

Et en effet, est-ce conserver ou n'est-ce pas plutôt enfouir ces objets, que de les dérober ainsi à la véritable publicité qui fait leur gloire et leur valeur? N'est-ce pas encore les ravaler dans l'opinion publique, que de les entasser pêle-mêle dans ces dépôts, comme des matériaux désormais inutiles, comme les signes d'une écriture perdue, dont les traits ne sont plus d'aucun intérêt pour l'esprit. Les monumens de l'art ne sont que les caractères d'une langue symbolique? Pourquoi, lorsqu'une langue

religieuse est encore en vigueur, traiter ses signes comme ceux d'une langue morte et oubliée ? Serait-ce une hypothèse mensongère ou un vœu perfide, qui porteraient à traiter les images du culte catholique, comme celles du paganisme échappées à la faulx du tems?

Par quel contre-sens appellerait-on donc conservatoire, ces receptacles de ruines factices, qu'un soin, injurieusement hypocrite, ne semble vouloir préserver du tems que pour les livrer à l'oubli? Cessez, sophistes ignorans, de trouver du plaisir dans ces ruines. Oui, celles du tems sont respectables, celles de la barbarie font horreur. Les ruines du tems, ces monumens de la fragilité humaine, sont la leçon de l'homme, les autres en sont la honte. Cessez encore, louangeurs complaisans de tout ce qui est et de tout ce qui sera, cessez de nous vanter l'ordre et l'arrangement qui règnent dans ces atteliers de démolitions. N'est-ce donc que pour former d'oiseuses collections, que devront travailler dorénavant les élèves des muses? Quelle triste destinée attend donc les arts, si leurs produits ne se

lient plus à aucun des besoins de la société ; si des systêmes, soi-disant philosophiques, leur ferment toutes les carrières de l'imagination, les privent de tous ces emplois que leur préparaient les croyances religieuses, les douces affections de l'ame, et les consolans prestiges de la vanité humaine. Cessez d'ouvrir vos hospices à ces arts *mutilés* ; ouvrez-les plutôt à tous les artistes que votre doctrine iconoclaste réduit à implorer le pain de l'aumône.

Ne nous dites plus que les ouvrages de l'art se conservent dans ces dépôts d'ignorance et de barbarie. Oui, vous y en avez transporté la matière ; mais avez-vous pu transporter, avec eux, ce cortège de sensations, tendres, profondes, mélancoliques, sublimes ou touchantes, qui les environnaient? Avez-vous pu transporter cet intérêt qu'ils tiraient du local, de l'atmosphère religieuse qui les enveloppait, de cet espèce d'auréole sacré qui en faisait la parure? Avez-vous pu transférer, dans vos magasins, cet ensemble d'idées et de rapports, qui répandait sur les œuvres du ciseau ou du pinceau, le charme de l'illusion, qui

corrigeait leurs défauts, voilait leur faiblesse, et embellissait leur beauté ?

Quel effet produit actuellement sur moi le marbre désenchanté de cette femme, feignant de pleurer sur cette urne vuide, qui ne saurait plus être l'entretien de sa douleur. Que me disent toutes ces effigies, qui n'ont plus conservé que leur matière? Que me disent ces tombeaux sans sépulture, ces cippes sans épitaphes, ces cœnotaphes sans simulacres, ces mausolées que la mort n'anime plus? Tous ces objets ont perdu leur effet, en perdant leur motif. Le mérite du plus grand nombre tenait aux croyances qui leur avaient donné l'être, aux idées avec lesquelles ils étaient en rapport, aux accessoires qui les expliquaient, à la liaison des pensées qui les unissaient entr'eux. Maintenant qui nous dira ce que signifient ces statues, dont les attitudes n'ont plus d'objet, dont les expressions sont perdues; tous ces marbres décomposés devenus des énigmes pour le spectateur, et déjà des sujets d'érudition pour l'antiquaire? Qui nous dira, sur-tout, ce que signifie cette collection prophanée de figures, jadis

sacrées, qui ne sauraient être pour l'art des objets classiques d'étude, qui n'ont pas assez de mérite pour attirer les regards du connaisseur, et ne semblent être exposées-là, qu'à la prostitution des censures et des brocards publics?

Enfin, il faut être conséquent. Qui veut la liberté des cultes, veut que chacun de ces cultes puisse s'exercer de la manière dont il s'exerçait avant que cette liberté eût été violée et rendue. Il ne saurait appartenir à la puissance publique d'influer sur cet exercice intérieur. Il ne saurait lui appartenir, ni de forcer un culte à admettre des images, ni de forcer un autre à s'en passer. Or, je le demande, sequestrer et emmagasiner tous les signes allégoriques qui décoraient les temples d'un culte, n'est-ce pas dire à ce culte, en lui rendant ses temples et retenant ses signes: « Je ne veux plus que tu admettes d'images dans tes cérémonies. » En retenant un mobilier qu'il ne peut plus réparer, n'est-ce pas vouloir qu'il habite une maison dégarnie; car, n'en doutons pas, ne pas rendre ici, c'est prendre; ne pas autoriser la restitution,

c'est autoriser l'enlèvement ; ne pas permettre, c'est défendre ; ne point faire, c'est tout faire.

VOTRE troisième bureau vous propose d'exprimer votre vœu, pour que le gouvernement prenne toutes les mesures et emploie tous les moyens propres à l'établissement des écoles primaires, à l'amélioration du système d'enseignement dans les écoles centrales, à l'organisation des pensionnats dans ces écoles, au rétablissement de la confiance des citoyens et des pères de famille en ces institutions, à la construction de cimetières appropriés aux cérémonies religieuses des différens cultes, à la restitution des mausolées qui décoraient ces cimetières, et à celle des images, figures et objets pieux, qui ne peuvent servir à l'étude de l'art, et qui formaient jadis l'ornement des églises.